

# L'Université et l'éducation ouvrière

par Marcel DAVID (1)

Professeur à la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Paris

La formation ou éducation ouvrière occupe parmi les divers types d'éducation qui s'adressent aux travailleurs adultes, une place nettement caractérisée. Distincte à la fois de la formation technico-professionnelle et de l'éducation populaire, on la définit d'ordinaire, du moins en France, comme l'ensemble des efforts éducatifs autres que professionnels qui sont déployés en vue d'accroître la capacité individuelle et l'efficacité sociale des travailleurs engagés à quelque degré dans le mouvement ouvrier et par là susceptibles d'avoir à assumer des responsabilités au nom de celui-ci. Faisant application à son cas d'une terminologie inaugurée dans l'entre-deux guerres et tout récemment remise à la mode moyennant quelque variante, le législateur s'est servi pour la désigner de l'expression « promotion collective », entendant de la sorte la différencier d'une promotion individuelle de l'homme au travail, qui se diversifie à son tour en Promotion Professionnelle (anciennement promotion ouvrière et promotion du travail) et en Promotion supérieure du travail.

Cette façon de s'exprimer n'est pas fautive en ce qu'au travers de la formation ouvrière c'est

bien une plus grande efficacité que le mouvement ouvrier, pris globalement, cherche à atteindre. N'empêche que la formation ouvrière, pour collective qu'elle soit, n'en réalise pas moins elle aussi un épanouissement personnel de chacun des militants qu'elle atteint. Il nous incombe ici non pas d'épuiser les multiples problèmes que pose ce type de formation mais seulement de rendre compte de la part que l'Université y prend depuis bientôt une dizaine d'années. Précisons que par Université nous entendons nous limiter ici à l'Enseignement supérieur : non que les autres degrés d'enseignement n'aient pas, eux aussi à adapter leurs structures, le contenu et les méthodes de leurs enseignements aux particularités du groupe des enfants et adolescents issus du monde ouvrier. Mais de la formation ouvrière à proprement parler qui ne s'adresse qu'à des travailleurs adultes l'Enseignement supérieur est seul jusqu'ici, en accord avec les organisations ouvrières, à s'être préoccupé.

## I. — RAISONS D'ÊTRE ET PRINCIPES D'UNE CONTRIBUTION DE L'UNIVERSITÉ À L'ÉDUCATION OUVRIÈRE.

Examinons d'abord les raisons qui incitent l'Université à se départir, à l'égard de la formation ou-

(1) M. Marcel David est Directeur honoraire de l'Institut du Travail de Strasbourg et Directeur du centre de formation supérieure de l'Institut des Sciences sociales du travail de l'Université de Paris.

rière, d'une réserve proche de l'indifférence et à se sentir concernée par celle-ci dans toute la mesure où elle se veut plus authentiquement et plus pleinement fidèle à sa mission.

Une exigence scientifique d'abord : l'Université a pour tâche primordiale de poursuivre dans les divers domaines du réel sa quête de la vérité scientifique : ce qui suppose qu'elle connaisse le monde tant social que physique tel qu'il est en réalité. Le monde ouvrier est ce secteur de la société que les sciences du travail ont pour but d'appréhender dans ses diverses dimensions. Compte tenu de ce que sont les rapports sociaux en France, et notamment de la méfiance des travailleurs à l'égard de qui prétend, de l'extérieur, les prendre pour objet d'étude, un contact direct avec le monde ouvrier, réalisé en son sein même s'impose à l'Université, si elle veut que ses recherches dans cette branche des Sciences sociales s'avèrent fructueuses. Ajoutons qu'à la faveur d'une telle rencontre, l'universitaire spécialisé dans les problèmes du travail, outre qu'il enrichira son savoir scientifique, ne manquera pas de tirer profit pour son développement personnel du contact avec autrui : surtout quand autrui a de la vie et des rapports qui en naissent une expérience aussi dense, aussi concrète que bien des travailleurs. M'autorisant, depuis des années, d'un contact quasi quotidien, au plan éducatif, avec les militants du mouvement ouvrier, je puis attester qu'entre manuels et intellectuels l'enrichissement n'est pas à sens unique. On serait bien empêché en définitive de dire qui retire le plus de cet échange. Il n'est guère d'enseignants universitaires qui, ayant eu à s'adresser à un auditoire ouvrier n'aient été frappés par la qualité de son attention, par son aptitude à la discussion et n'en aient tiré le plus grand profit pour eux-mêmes et pour leurs connaissances des problèmes sociaux.

Exigence culturelle ensuite : on peut avoir des opinions divergentes sur l'état de la culture dans la société moderne. Mais on doit convenir que le monde ouvrier manifeste à son endroit un sentiment fait à la fois de frustration et de désaffection. C'est là, pour notre époque, un signe qui ne trompe pas d'inadéquation de la culture à sa raison d'être. Certes le temps n'est plus où l'idée de faire accéder de larges masses à la culture passait pour utopique. Mais ce que la culture pourrait et devrait apporter aux travailleurs, demeure en fait à bien des égards du domaine des vœux pieux. L'ironie du sort veut de surcroît que l'accession des travailleurs à l'instruction et à la culture soit techniquement devenue possible au moment où celle-ci, indépendamment de l'attitude à son égard du mouvement ouvrier, donne en substance des signes de sclérose : elle est comme en perdition entre deux écueils. Celui de la généralité et celui

de la spécialité. Etrangère à l'activité scientifique et technique, sans lien avec le métier, elle ne saurait prétendre enrichir tout l'homme. Il lui manque aussi d'être apte à servir entre tous les citoyens de notre pays de commune échelle de valeurs et de moyens parmi d'autres, pour les travailleurs, de ne plus « camper dans la nation ».

Il est clair que l'Université ne saurait surmonter, seule, cette crise de la culture qui n'est elle-même que le reflet d'une crise plus grave : celle de la civilisation tout entière. Il y faut des transformations affectant bien d'autres structures de la société. Ce que peut l'Université n'est pourtant pas négligeable : en mettant l'instruction à la portée de tous, en contribuant à la formation des travailleurs, elle aide à faire cesser le scandale de deux cultures, l'une fine, distinguée, réservée à une étroite minorité, l'autre frustrée, mal dégrossie, laissée en maigre pitance aux éléments populaires. De la démocratisation de l'Université, dont les réalisations de l'Enseignement supérieur, en matière de formation ouvrière sont partie intégrante, dépend en une mesure non négligeable que les innombrables individus perdus pour l'heure dans l'anonymat des masses, acquièrent une chance réelle d'épanouir leurs personnes. Que par son effort d'éducation l'Enseignement supérieur ne puisse atteindre jamais qu'un faible nombre de militants chevronnés, ne doit pas conduire à sous-estimer l'importance de son apport : car il appartient aux militants qu'elle touche de répercuter ce qu'ils ont appris sur de plus larges masses. S'il est vrai, d'un autre côté, qu'en atteignant seulement des travailleurs adultes et sur un secteur aussi limité de connaissances que les Sciences du Travail, la formation ouvrière apparaisse pour l'Université comme pour tout autre organisme qui s'y adonne d'un potentiel limité de renouvellement culturel, son action envisagée sur deux générations prend une tout autre portée. En aidant les travailleurs adultes à prendre conscience de tout ce qui leur a manqué durant leur jeunesse on facilite l'éclosion dans leurs foyers de cette ouverture sur les choses de la culture, condition indispensable au plein développement intellectuel de leurs enfants. Sur qui, mieux que sur les plus doués des enfants du peuple travailleur, poussés par des parents ayant fait eux-mêmes effort pour se former, peut-on compter pour libérer les valeurs culturelles latentes dans les rapports du travail, réintégrer la science dans la culture, rétablir le dialogue entre la masse et les créateurs, rendre vie à ce qu'il y a de valeurs permanentes dans le patrimoine culturel du passé, en un mot créer une culture vivante, débarrassée de sa culpabilité aristocratique ?

Une exigence sociale enfin : il est inadmissible que, de nos jours, l'Université, en dépit de son universalisme de principe, demeure très loin d'être

ouverte en fait à tous les milieux sociaux dans une proportion conforme à l'importance de chacun d'eux dans la nation. L'Université n'a que trop tendance à vivre encore sur cette conception héritée du libéralisme individualiste du XIX<sup>e</sup> siècle d'après laquelle il lui serait loisible de s'adresser aux jeunes gens indépendamment de toute préoccupation relative aux milieux sociaux divers auxquels ils appartiennent. L'Université, pour répondre pleinement à sa vocation, doit s'adapter aux besoins éducatifs des élites des divers groupes sociaux en particulier à ceux du monde ouvrier sans que cela, bien entendu, entrave en rien la prise de conscience par elle, sur le plan de l'observation scientifique, des processus de transformation dans l'ordre des rapports sociaux. C'est un devoir, pour l'Université de se faire juste et pour cela de se structurer de manière à être vraiment accessible à tous. En fait beaucoup de travailleurs adultes soucieux d'enrichir leurs connaissances admettent aujourd'hui l'insuffisance de la seule formation qui longtemps fut leur lot : celle de l'autodidacte. Après avoir épuisé les ressources éducatives de toutes sortes que le monde ouvrier met à leur disposition et en dépit de leur connaissance concrète des problèmes de la société moderne, ils manquent encore d'une initiation suffisante aux méthodes scientifiques, à l'art d'ordonner leur pensée et de l'exposer clairement. Harassés de besognes ils aspirent, sans rompre avec la vie, à se ménager un temps de réflexions, de lectures, d'échanges. Ils sont prêts à surmonter leur appréhension pour « retourner à l'école ». A l'Université de ne pas les décevoir.

\*  
\*\*

Arrivons-en aux principes dont il paraît que l'Université doit s'inspirer pour donner forme à sa volonté de contribuer à l'éducation ouvrière :

Le premier est la nécessité pour elle de tenir compte de l'existence du mouvement ouvrier. Car ceux des travailleurs auxquels toute formation ouvrière s'adresse émanent, ne l'oublions pas, précisément de ce mouvement dont ils expriment les aspirations et assument les tâches. Ce n'est pas aux lecteurs de cette revue que l'on aura à rap-peler, en la matière, la teneur de la législation. On sait que la place des représentants des travailleurs, plus précisément de ceux des organisations syndicales les plus représentatives est marquée de plus en plus nettement dans les institutions françaises. Responsabilités importantes, fonctions souvent absorbantes dont l'exercice requiert de grandes compétences. C'est à eux qui font corps avec le mouvement ouvrier que l'Université, tout comme les écoles relevant des organisations ou-

vrières elles-mêmes, s'adresse. Elle ne saurait les atteindre valablement par la simple attribution de bourses accompagnées de l'invitation faite aux allocataires ouvriers de suivre ses enseignements ordinaires. Un tel système pourrait ne pas être sans résultats auprès d'un petit nombre d'ouvriers ayant acquis à la force du poignet la formation préalable d'ordre intellectuel. Mais il risquerait fort de les laisser assez indifférents à l'égard de la dimension collective pourtant essentielle à la formation ouvrière. De plus, il serait tout-à-fait inopérant à l'égard du plus grand nombre de ceux que l'Université peut atteindre au titre de la formation ouvrière. Pour les besoins d'hommes, n'ayant pas eu le loisir de faire fructifier en eux la semence de l'enseignement primaire, il faut un organisme où les problèmes pédagogiques spécifiques puissent être pensés et résolus. On ne peut former dans le même moule celui qui a usé ses fonds de culotte sur les bancs de l'Université pendant sa jeunesse et celui qui en fut réduit à considérer l'Université de l'extérieur avec un sentiment mêlé de respect et d'effroi. Il y faut des organismes neufs aptes à entretenir un climat fraternel de vie en commun, grâce auxquels intellectuels et manuels prennent conscience de leur complémentarité. La structure de ces organismes doit être telle que ce soit au sein même des organes de gestion que s'instaure une fructueuse collaboration entre les universitaires, les représentants des organismes sociaux et ceux des organisations ouvrières. C'est en effet sans nulle dérogeance que l'Université tenant compte de cette transformation structurelle de la société qui, pour mieux assurer le respect des droits individuels fait une place croissante aux groupes, peut négocier avec chacun de ceux-ci les conditions d'une liaison organique de nature à donner satisfaction aux deux parties. Elle se doit simplement, pour mettre en harmonie cette manière de procéder avec le respect de sa vocation à l'universalisme, de concevoir de tels rapports sans aucune exclusive. Dès lors que les conditions de la collaboration lui paraissent acceptables, et compte tenu de la conjoncture, il lui appartient de tout faire pour que voient le jour des organismes appropriés aux besoins éducatifs quel que soit le groupe social où ceux-ci viennent à se manifester : comment l'Université déjà largement ouverte aux milieux d'affaires et aux cadres techniques pourrait-elle s'estimer satisfaite tant qu'elle sera trop peu accessible aux responsables du monde ouvrier ?

La reconnaissance par l'Université de l'existence du mouvement ouvrier requiert encore que toute concurrence soit évitée entre ses initiatives et celles que le mouvement ouvrier prend dans ses propres écoles. Il est clair que l'essentiel de la formation ouvrière relève et doit continuer à re-

lever des organisations ouvrières elles-mêmes. Il s'agit seulement de préciser le secteur exact sur lequel, avec l'accord des travailleurs, l'effort de l'Université peut porter.

Tout naturellement il vient à l'esprit qu'il appartient à l'Université de prodiguer une formation ouvrière supérieure, tandis que la formation de base et de niveau moyen doit normalement être assurée par les organisations ouvrières. Formation ouvrière supérieure s'entend d'ailleurs d'un enseignement approfondi adapté à des hommes ayant déjà bénéficié de toutes les ressources de l'éducation syndicale et ayant acquis de par leurs fonctions mêmes une large expérience des problèmes économiques et sociaux. Ce niveau supérieur ouvrier pour spécifique qu'il soit ne saurait être considéré comme de seconde zone par rapport à celui auquel l'Université a coutume d'appliquer ses efforts.

On peut penser aussi qu'indépendamment du niveau d'instruction, la technicité plus ou moins grande des problèmes peut opportunément servir de critère. Egalement la durée de la formation : l'idée est dans l'air en France, et dans d'autres pays, elle donne déjà lieu à des réalisations, d'une éducation ouvrière poursuivie pendant plusieurs mois en vue d'aboutir à un approfondissement de connaissances des responsables syndicaux déjà permanents ou destinés à l'être. En ce domaine l'Université ne serait pas sans pouvoir rendre de notables services. Il faut enfin tenir compte du rythme rapide d'expansion de la formation ouvrière et de la prise de conscience de plus en plus nette par le mouvement ouvrier, à la lumière de l'expérience, des services multiples que l'Université au plan de la formation peut lui rendre. Que l'Université reste donc prête à répondre éventuellement aux demandes d'un type nouveau que le mouvement ouvrier pourrait lui adresser, pourvu que celles-ci s'avèrent compatibles avec le respect par elles de ses principes.

Le second de ces principes consiste, pour l'Université, dans la nécessité de réaliser une conciliation entre les préoccupations des travailleurs tendus vers l'action et son incessant souci d'objectivité. Car l'Université pour appliquer une part de ses efforts à l'éducation ouvrière entend ne pas aliéner ce qui fait sa raison d'être. Sa volonté de donner corps à sa vocation universaliste ne fait que renforcer pour elle l'impérieux devoir de ne s'inféoder à quelque mouvement ou organisme que ce soit.

Un programme universitaire de formation ouvrière devra donc accorder et concilier la volonté de rigueur et d'objectivité intellectuelles d'une part, le respect de l'expérience et de la pensée syndicale d'autre part. Il va de soi que ce n'est

pas là chose aisée. En France, le pluralisme syndical qui est l'une des données de l'histoire du mouvement ouvrier vient encore rendre plus délicate cette situation. Car il n'existe pas une seule tradition syndicale mais plusieurs. Dès lors un institut universitaire de formation ouvrière devra chercher sa voie en évitant deux écueils : une certaine abstraction dont la sérénité ne serait possible qu'au prix de la méconnaissance des problèmes les plus actuels, soucis essentiels des organisations ouvrières, une certaine confusion de la recherche universitaire qui s'en tient à l'étude du réel avec la pensée syndicale qui implique des options de tous ordres. En bref, il y a là un équilibre à trouver, un chemin de crête à ne pas quitter. Pour suivre cette voie, les statuts des instituts universitaires importent moins que les liens réels qui se nouent entre professeurs et syndicalistes, entre chercheurs et militants. Le respect réciproque, le sens de la mesure et la fidélité de chacun à sa raison d'être propre sont les règles d'or en une matière qu'aucune réglementation ne saurait à elle seule cerner efficacement.

Qu'il me soit permis à cet égard d'apporter un témoignage personnel. Il ne m'a pas été toujours facile de faire comprendre à mes amis ouvriers de toutes tendances syndicales ce que pouvait représenter pour moi en tant qu'universitaire ce souci d'objectivité. Tandis que dans les cercles enseignants, les philosophes avec force arguments s'ingéniaient à me prouver que l'objectivité en soi est une chimère, je m'efforçais néanmoins à l'Institut du Travail, au contact quotidien des ouvriers, de leur faire goûter la saveur d'un effort en ce sens. J'en suis récompensé désormais par l'invitation pressante que les responsables ouvriers eux-mêmes m'adressent de défendre avec détermination le respect d'un tel souci dans nos organismes universitaires de formation ouvrière.

## II. — REALISATIONS ET PROBLEMES.

Il est temps de faire état des réalisations. Elles sont dues aux initiatives quasiment simultanées, quoique indépendantes l'une de l'autre, des Facultés de Droit et des Sciences économiques de Lille et de Strasbourg auxquelles sont venues s'ajouter celles de l'Université de Grenoble et de la Faculté de Droit et des Sciences économiques d'Aix-en-Provence. Les instituts et centres dont elles ont provoqué l'éclosion portent des noms divers :

Centre départemental d'éducation ouvrière du Nord à Lille.

Institut du travail à Strasbourg.

Institut d'études sociales à Grenoble.

Institut régional du travail à Aix.

Chacun d'eux, après avoir fait la preuve de sa vitalité, a été admis à figurer sur la liste des

centres et instituts, dont les stages et sessions ouvrent droit à un congé non rémunéré d'éducation ouvrière. On sait que cette liste aux termes de la loi du 27 juillet 1957 fait l'objet annuellement d'un arrêté du ministère du Travail, pris après consultation d'une commission, dont font partie notamment les trois organisations syndicales les plus représentatives.

Ces divers instituts et centres ne sont pas sans présenter une série de points communs : outre qu'ils sont conçus de façon à assurer le respect des deux principes précédemment dégagés, ils réservent dans leurs organes de gestion, Conseil d'administration ou Conseil de perfectionnement, une place aux représentants des trois organisations syndicales les plus représentatives : C.G.T., C.F.T.C., C.G.T.-F.O.

Ils ont encore en commun de prodiguer leur formation par le moyen de stages à plein temps.

Tous également assurent aux travailleurs, admis à participer à leurs stages, le remboursement sous forme de bourses, des frais de séjour et de voyage. Ils y ajoutent la prise en charge des pertes de salaires en raison du fait que le congé, dont les stagiaires ouvriers disposent aux termes de la loi du 23 juillet 1957 est non rémunéré. Conformément aux exigences légales, chaque Institut délivre aux participants en fin de stage une attestation d'assiduité, destinée à l'employeur.

Toutefois les modalités de recrutement des stagiaires et d'organisation pratique des stages, la façon de situer l'éducation ouvrière dans l'ensemble de leurs activités, font ressortir un net contraste entre le Centre d'éducation ouvrière de Lille et les trois Instituts, qui d'ailleurs, si ressemblants qu'ils soient, n'en perdent pas pour autant leur physionomie et leur rôle particuliers.

Le Centre d'éducation ouvrière du Nord est né en 1954 d'un vœu exprimé par le Conseil Général du Nord de créer, dans le cadre du département, une œuvre officielle de formation ouvrière avec le concours de l'Université de Lille et des trois unions départementales des confédérations les plus représentatives : celles de la C.G.T., de la C.G.T.-F.O., de la C.F.T.C. Le C.D.E.O. a pris la forme d'une association constituée sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901. Il est placé sous la direction scientifique de la Faculté de Droit et des Sciences économiques de Lille ainsi que de l'Institut des sciences du travail de cette même Université.

L'activité du C.D.E.O. est double : d'une part, il organise chaque année un programme de stages d'une durée d'une semaine consacrés chacun à l'étude de problèmes sociaux, économiques, philosophiques ou juridiques du travail.

D'un autre côté le Centre facilite le financement de stages organisés pour leur propre compte par

les trois organisations ouvrières dont les représentants figurent à son Conseil d'administration. Pratiquement le Centre fait de la subvention que lui octroie annuellement le Conseil général du Nord, deux parts : l'une qui sert à financer son programme de stages ; l'autre dont il use aux fins d'attributions de bourses individuelles aux travailleurs salariés du département qui justifient de leur participation à des stages ou sessions d'études syndicales organisées par l'une des centrales représentées au Conseil d'administration du Centre.

Chaque stage préparé en collaboration avec les organisations ouvrières est accessible aux salariés des diverses appartenances syndicales. Il est même admis, en principe, que peuvent y participer éventuellement des travailleurs inorganisés. Mais le fait que les enseignements du Centre ont, comme il se doit, le caractère d'un complément de formation économique et sociale destinée à parfaire les connaissances acquises dans les sessions des centrales syndicales, enlève à ce principe le plus clair de sa portée pratique. Il est vrai qu'en tant qu'il est intégré dans l'Université, un Centre, ou un Institut de travail, ne saurait se refuser à étudier des formules spécifiques susceptibles de donner satisfaction, au plan de l'éducation des travailleurs, à un souci de complet universalisme. Mais il faut convenir que, dans toute la mesure où il se montre préoccupé des travailleurs inorganisés par rapport au mouvement ouvrier un tel Institut déborde consciemment ou non le cadre de la formation ouvrière proprement dite, en même temps que celui de la promotion collective pour empiéter sur celui de l'éducation populaire, avec toutes les difficultés pratiques que connaît dans notre pays ce mode d'éducation, dès lors qu'il entend vraiment atteindre les travailleurs.

A Strasbourg, Grenoble et Aix, l'initiative de création des Instituts revint non à l'administration locale mais aux universités en accord avec les organisations syndicales les plus représentatives. Le problème du financement n'en fut certes pas facilité. Mais corrélativement la question de savoir si l'Institut devait servir de canal pour l'octroi, sous forme de bourses individuelles, d'une aide financière des collectivités publiques locales aux écoles syndicales n'eut pas à se poser. Se trouvant à même de consacrer la totalité de leurs ressources à leurs propres réalisations sans cesser, pour autant, de les considérer comme un simple complément des écoles syndicales, ces Instituts ont été amenés pour la mise sur pied de leurs stages, à tirer de l'existence dans notre pays de plusieurs organisations syndicales reconnues représentatives, des conséquences autres qu'à Lille. Outre que chacune des centrales peut avoir un intérêt particulier pour tel ou tel ordre de problèmes, il est apparu que la présence à une ses-

sion de militants d'appartenances syndicales diverses, auxquels il arrive de différer profondément de points de vue, ne serait pas de nature à assurer toujours au travail la sérénité souhaitable. Pour écarter d'éventuelles polémiques qui seraient superflues au sein d'une institution universitaire, pour que chaque stagiaire puisse n'avoir d'autres préoccupations que de compléter le plus possible sa formation, ces instituts ont adopté le principe de sessions séparées en nombre égal pour chacune des organisations intéressées. Cette formule n'a rien qui puisse rebuter l'Université puisqu'elle est au total compatible avec son souci d'être ouverte sans exclusive à l'ensemble des militants ouvriers, pourvu qu'ils soient d'un niveau suffisant.

C'est seulement, en effet, à des hommes ayant déjà atteint un réel niveau de compétence que les Instituts entendent offrir ce supplément d'information et de réflexion, dont l'acquisition est très difficile pour les militants ouvriers en raison de leurs obligations quotidiennes. Pour juger de ce niveau préalable, plutôt que de rebuter les stagiaires par des tests, qui leur rappelleraient par trop les modalités de l'embauche à l'usine, les Instituts se réfèrent à l'effort déjà déployé par eux dans les écoles ouvrières et aussi aux responsabilités qu'ils assument en fait au sein du monde ouvrier. En fonction de ces deux critères la désignation des stagiaires est opérée par la direction de chaque Institut sur des listes qui lui sont proposées par les organisations syndicales.

A l'Institut du Travail de Strasbourg on se montre à ce point de vue spécialement exigeant. Car le caractère national de son recrutement lui permet de dispenser un enseignement de niveau supérieur, au sens où nous l'avons précédemment défini. Ce qui n'empêche pas les Instituts de Grenoble et d'Aix, dont le recrutement est régional, de prodiguer eux aussi, un enseignement dont le niveau est tel qu'il complète avantageusement celui des écoles ouvrières existantes.

L'Institut de Strasbourg, ayant d'emblée opéré son recrutement dans toutes les parties du territoire national, s'est vu financé par des subventions du ministère de l'Éducation nationale, du ministère du Travail et de la Caisse nationale de sécurité sociale. Il a en outre bénéficié, durant la période du démarrage, de l'aide du B.I.T. et de l'U.N.E.S.C.O. Les autres Instituts limitant leur recrutement à la région, trouvent, indépendamment de l'aide fournie par les services de l'Éducation nationale, un appui financier auprès des collectivités locales, spécialement des conseils généraux. Mais, depuis qu'ils ont fait au plan national l'objet de l'agrément ministériel, et compte tenu de la décision prise par le législateur dans la loi du 28 décembre 1959 d'inscrire des crédits aux budgets du ministère du Travail et à celui de l'Édu-

cation nationale pour aider les divers centres et Instituts agréés, qui, au sein d'une Université ou à celui d'une Faculté se consacrent « à la formation des travailleurs salariés appelés à exercer des responsabilités syndicales », il apparaîtrait normal et urgent que cette mesure de principe soit suivie d'effet pratique. Pour l'heure le ministère de l'Éducation nationale ne paraît guère envisager d'augmenter le montant de sa participation financière. Quant au ministère du Travail, il se déclare hors d'état de dégager des crédits dont il dispose au titre de la promotion collective, les sommes nécessaires, pourtant relativement faibles qui permettraient à ces Instituts de fonctionner sans être tenaillés par les insuffisances de leurs ressources.

La préparation des sessions fait l'objet d'un travail commun de la direction de l'Institut et des directions nationales ou régionales de l'éducation auprès de chacune des trois centrales. C'est d'un commun accord que s'élabore le projet de chaque stage en fonction tout à la fois des préoccupations du mouvement ouvrier et des exigences intellectuelles de l'Université. Au stade de la réalisation cette collaboration se poursuit : la direction de l'Institut est, en effet, assistée pendant la durée du stage en plus du personnel permanent, Secrétaire général et assistants, du directeur de la formation de l'organisation intéressée ou d'un de ses adjoints. Cette formule facilite grandement l'instauration entre universitaires et stagiaires, de l'indispensable climat de confiance et d'amitié.

Les disciplines qui peuvent faire l'objet d'un enseignement relèvent des Sciences du travail : économie du travail, sociologie du travail, histoire du travail et du mouvement ouvrier, droit du travail, sécurité sociale, organisation des entreprises, comptabilité, géographie humaine et économique considérée dans ses rapports avec le travail. Il va de soi qu'aucun stage ne peut avoir la prétention d'offrir une étude exhaustive de toutes ces questions. La préparation de chaque session implique donc un choix raisonnable dans lequel intervient l'intérêt que chaque centrale porte à tel ou tel problème en fonction de la conjoncture.

Les professeurs sont choisis d'un commun accord parmi les personnalités appartenant ou non à l'Université, qualifiés par leurs travaux ou leur expérience dans les matières pour lesquelles leur concours est sollicité.

Chaque Institut organise annuellement diverses séries de stages : l'Institut du travail de Strasbourg a organisé un minimum de neuf stages par an : soit trois en liaison avec chacune des trois organisations ouvrières : la première de ces trois sessions dure trois semaines ; la seconde consacrée spécialement aux problèmes de la sécurité sociale, deux semaines ; la troisième dite pédagogique, une semaine.

Le programme des sessions de trois semaines ouvertes à des militants, ayant des responsabilités de nature différente au sein du mouvement ouvrier a été selon les cas conçu autour d'un thème unique ou autour de deux ou trois thèmes. Chacune de ces formules présente des avantages et des inconvénients sur lesquels on pourrait épiloguer longtemps.

Nous voudrions ici simplement donner à titre d'exemple le contenu résumé de trois stages tels qu'ils ont été réalisés en 1961 ou le seront en 1962, avec la participation des militants de chacune des trois organisations ouvrières.

### I. — LES PROBLEMES DE L'EMPLOI

#### — Données fondamentales.

Données historiques et démographiques.  
Evolution des besoins de main d'œuvre.  
La main d'œuvre étrangère.

#### — Problème global de l'emploi.

Organisation du marché du travail.  
Aspects juridiques de la protection de l'emploi.  
Crises économiques et politiques de plein emploi.  
Planification et emploi.  
Les Assedic.  
Salaire et emploi.

#### — Problèmes particuliers de l'emploi.

Enseignement, orientation et formation professionnelle des jeunes.  
Formation professionnelle des adultes.  
Mobilité interrégionale de la main d'œuvre et aménagement du territoire.  
Durée du travail.  
Travail des femmes.  
L'emploi des vieux travailleurs et l'âge de la retraite.

#### — Perspectives.

Problèmes de l'emploi et action syndicale.  
Emploi et loisirs.  
La notion de civilisation du travail.

### II. — TRAVAIL ET DROIT

#### — Problèmes généraux.

Les principes du droit du travail.  
L'organisation de la défense juridique des travailleurs.

#### — Les relations individuelles.

La formation du contrat de travail.  
La rupture du contrat de travail.  
La durée du travail.  
Les congés.  
Réglementation juridique du salaire.

#### — Les relations collectives.

Syndicalisme et droit syndical.  
Les représentants du personnel.  
Les conventions collectives.  
Grève et lock-out.  
Les conseils de prud'hommes.  
L'administration du travail.

#### — La couverture des risques sociaux.

Problèmes juridiques des accidents du travail et des maladies professionnelles.  
Le contentieux de la Sécurité Sociale.  
La vieillesse.

### III. — LES DIMENSIONS ECONOMIQUES DE LA CONJONCTURE SOCIALE.

#### — Les économies régionales.

L'espace économique français.  
L'expérience syndicale en matière d'économie régionale.  
La région (analyse, composition).  
Les disparités régionales du développement.  
Le « monstre parisien » et le « désert » français.  
Les économies régionales et le plan.

#### — La dimension européenne.

L'espace économique européen.  
Les données économiques des problèmes européens.  
L'emploi dans le cadre européen.  
Les institutions économiques européennes.

#### — Etat actuel de quelques problèmes sociaux.

Le salaire et ses accessoires.  
Le chômage.  
Problèmes actuels de la Sécurité Sociale.  
L'intéressement.  
La cogestion à l'étranger.

Dans chacune des sessions de trois semaines une place est réservée à la sécurité sociale. De plus celle-ci fait l'objet d'une étude spécialisée au cours de sessions de deux semaines ouvertes aux administrateurs ouvriers des caisses, élus comme on sait sur les listes présentées par les syndicats. Là encore les programmes ont pu varier, encore que les recoupements soient fréquents. Citons quelques-uns des thèmes retenus depuis 1956 : problèmes économiques de la sécurité sociale ; le financement de la sécurité sociale ; sécurité sociale et médecine ; les problèmes de l'assurance maladie ; la réforme hospitalière ; la sécurité sociale et les problèmes de la famille ; la sécurité sociale et la vieillesse.

Quant aux stages dits pédagogiques, ils sont ouverts aux responsables ouvriers près des diverses instances éducatives des organisations ouvrières. Ils sont consacrés aux problèmes pédagogiques qui se posent aux dirigeants, enseignants et animateurs

des écoles ouvrières. En 1961 les thèmes ont été les suivants : le processus de formation des militants ouvriers ; l'éducation ouvrière et les jeunes travailleurs ; l'éducation ouvrière et la psychosociologie.

Outre ces programmes d'étude chaque session comporte un cycle annexe d'activités culturelles. Occasion de réflexion et d'entretiens en même temps que de distraction. Ce programme ne veut pas alourdir un horaire déjà chargé. En ce domaine la variété fait loi. Causeries, libres débats, soirées de projections lumineuses, théâtre, visite de la ville, de ses monuments et de ses musées, excursions. Il importe moins de mettre en évidence la gamme des possibilités dont on use en la matière que de souligner que cette part des activités des Instituts — modeste aux origines — s'est développée chaque année à la demande des stagiaires eux-mêmes, heureux de profiter des sessions pour enrichir et épanouir leur culture.

Pour ce qui est des méthodes utilisées au cours des stages, point d'uniformité. Les travaux en groupe d'étude peuvent en particulier revêtir des formes très diverses selon que l'équipe constituée par huit ou dix stagiaires travaille sur des documents, sur un questionnaire, se consacre à l'élaboration d'un rapport ou se borne à la discussion approfondie d'un cours préalablement professé.

Pour avoir un aperçu concret des méthodes employées suivons, pas à pas, l'horaire type d'une journée de travail à l'Institut de Strasbourg. Précisons au préalable qu'aucune session ne commence sans un cours de « méthode » consacré à la manière de prendre des notes, de lire en établissant des fiches de lecture, de faire un plan de rapport, etc...

La journée s'ouvre généralement par un cours d'une heure et demie environ sur le thème du jour. Le professeur qui dirige l'ensemble des travaux de la journée a, non seulement à sa charge ce cours, mais encore la préparation des travaux de groupe et la direction des débats qui viendront faire suite à son enseignement. En effet, pendant la seconde partie de la matinée, les stagiaires se répartissent en divers groupes d'étude qui selon les méthodes variées en fonction du sujet reprennent la question préalablement développée devant eux tous. Les assistants de l'Institut participent aux travaux de ces groupes dont ils animent les débats. Pour ce travail l'Institut établit, sur les indications des divers professeurs, un dossier réunissant des documents exprimant les points de vue les plus divers dont l'examen peut enrichir la réflexion et l'information des stagiaires. Enfin, dans la seconde partie de l'après-midi, une réunion plénière permet d'entendre le rapport des travaux de tous les groupes et d'instituer un débat général au cours duquel le professeur du jour est amené à répondre aux questions qui lui sont posées. Ainsi donc une même question

se trouve au cours d'une journée exposée dans un cours, examinée par des groupes de travail, débattue dans une séance terminale.

Reste le début de l'après-midi. Il est consacré au « travail personnel ». Au début des sessions les stagiaires sont en effet invités à choisir parmi les quatre ou cinq sujets le thème d'un travail à l'élaboration duquel ils pourront consacrer chaque jour seul ou en groupe de deux ou trois, une heure et demie ou deux heures. Ces sujets varient d'une année à l'autre. Citons-en quelques-uns à titre d'exemple :

- la tâche du syndicalisme dans l'élaboration d'une politique d'expansion régionale ;
- les divers types d'accession des travailleurs à la gestion ;
- le syndicalisme et de développement de l'automatisation.

Les assistants de l'Institut aident de leurs conseils les stagiaires dans leur travail de recherche. Ils leur indiquent les livres ou les articles à lire. Ils parent aux difficultés très réelles que représente pour les stagiaires la composition d'un mémoire ou d'un rapport sur le sujet de leur choix. Car avant la fin de la session, les stagiaires doivent avoir remis un travail de quelques pages qui sera, dans les derniers jours, présenté par eux à l'ensemble des participants en un exposé d'un quart d'heure. Mémoires, exposés et rapports sont ensuite critiqués et corrigés tant par les stagiaires eux-mêmes que par la Direction de l'Institut. Rédaction d'un mémoire, exposé public, discussion et correction, autant d'exercices variés qui ont en outre l'avantage de permettre l'examen de quelques questions qui complètent le programme de la session.

Ces divers Instituts ont encore à mettre à leur actif d'autres réalisations :

Ce n'est pas le lieu ici d'insister sur la part croissante d'activité qu'ils consacrent à la recherche et sur le rôle qu'ils jouent comme centre de documentation. Précisons simplement que l'étroitesse des liens qui unissent les Instituts du travail au monde ouvrier est de nature à grandement les faciliter : ne serait-ce qu'en rendant possible l'éclosion du climat de confiance indispensable au bon accomplissement de travaux portant sur les travailleurs eux-mêmes. De fait sont en voie de publication sous l'égide de l'Institut du travail de Strasbourg les résultats d'une enquête réalisée auprès d'un million environ d'ouvriers et portant sur leur comportement et leurs attitudes à l'égard de la culture ainsi que sur les représentations qu'ils s'en font.

Dans le domaine éducatif, l'Institut de Strasbourg a en outre réalisé un stage d'un mois pour des syndicalistes en provenance d'ex-A.O.F. Ce stage a porté sur les problèmes du développement éco-

nomique et de l'application du droit du travail. D'un autre côté, à la demande de l'Union nationale des Etudiants de France et grâce à l'époque à une aide spéciale du ministère de l'Education nationale, ce même Institut a tenu en 1958 et 1960 deux stages groupant chacun une trentaine d'étudiants des diverses Facultés et Associations générales d'étudiants et consacrés à l'étude des problèmes du monde ouvrier en référence avec la démocratisation de l'Enseignement et la vie du mouvement étudiant.

Le C.D.E.O. de Lille, sollicité d'étendre ses activités a créé un centre à Amiens où se tiennent également des stages pour militants locaux.

L'Institut d'études sociales de l'Université de Grenoble, fondé en 1958, présente du fait de son origine, des particularités : limitant son rayonnement territorial à la région Dauphiné-Savoie, il étend en revanche ses activités à divers types de formation et de recherche sociales.

N'ayant pas à rendre compte ici de ce qui n'est pas l'éducation ouvrière, citons simplement la formation des travailleurs sociaux en liaison avec l'école régionale de service social, le cycle d'enseignements destinés aux étudiants des diverses facultés qui entendent se spécialiser dans le domaine social, les stages pour militants ruraux en liaison avec les syndicats professionnels agricoles et les cercles des Jeunes agriculteurs : en ce dernier domaine, l'Institut de Grenoble a ouvert une voie au plan national et s'est acquis vocation à servir de guide pour toutes autres réalisations.

En ce qui concerne l'éducation ouvrière, les stages de cet Institut, que l'on voudrait régionaux, sont en fait départementaux : ne bénéficiant que d'un crédit minime du ministère de l'Education nationale et point encore d'une subvention du ministère du Travail, il fonctionne grâce à une subvention du seul Conseil général de l'Isère. Ses stages ont une durée de huit jours ouverts successivement, comme à Strasbourg, aux militants des trois grandes organisations syndicales. Dans la limite des crédits disponibles, il s'y ajoute tel ou tel stage plus court, comme celui des trois jours qui vient d'être organisé pour les éducateurs syndicaux.

Quant aux méthodes, elles s'inspirent aussi très largement de celles de Strasbourg. Un essai réussi a été fait de réduire le cours du début de journée à une courte présentation du thème (définition des termes et notions) immédiatement suivie de la remise d'un questionnaire aux stagiaires. Ceux-ci sont invités à y travailler individuellement ou par équipes, de façon à découvrir par eux-mêmes sur des sujets proches de leur expérience l'essentiel de ce qu'il y a à penser. Le cours n'intervient qu'en fin de journée, après la mise en commun : il vient comme la conclusion et la mise en ordre de tout ce qui a été dit. Bien entendu tout au cours de la

journée, les responsables du stage s'emploient à animer le déroulement des travaux.

Le rapide développement des diverses activités de l'Institut a amené ses instances dirigeantes à susciter la création en son sein de trois centres techniques spécialisés : un d'Etudes économiques du travail, un de Formation des travailleurs sociaux, un d'Etudes économiques et juridiques agricoles. Un quatrième centre dit culturel ouvrier et paysan est en voie de création : il sera consacré à tout ce qui dans les besoins culturels des travailleurs ruraux et urbains prolonge l'éducation ouvrière proprement dite.

L'Institut d'Aix, en dépit de sa création toute récente, peut déjà mettre à son actif une série de stages sur les problèmes juridiques, économiques et sociaux. A ce dernier point de vue (problèmes sociaux) la question du développement régional a intéressé plusieurs sessions. Au terme de la période de rôdage, son problème le plus préoccupant est celui de l'obtention des pouvoirs publics d'une aide financière suffisante.

Il est également à signaler qu'à la faveur d'une réorganisation structurelle le Centre de formation supérieure de l'Institut des sciences sociales du Travail de l'Université de Paris vient de créer en son sein une section d'éducation ouvrière. Bien entendu les trois organisations syndicales les plus représentatives vont être appelées, comme dans les autres Instituts, à siéger au Conseil de perfectionnement de cette section. En accord avec elles et sans porter en rien atteinte aux activités des autres Instituts, on se propose notamment d'y prodiguer au plan national cette formation ouvrière de plus longue durée à laquelle nous avons précédemment fait allusion : le Centre s'emploie également au plan international à mettre sur pied des stages spécialement conçus pour les responsables ouvriers des pays en voie de développement. Il relève aussi de ses projets d'apporter une contribution spécifique à la formation paysanne voire à l'éducation des adultes plus largement entendue.

## CONCLUSION

Nés des initiatives d'avant-garde d'une poignée d'universitaires, les Centres et Instituts du travail ne font guère parler d'eux. Il leur paraît préférable hors de toute publicité intempestive d'administrer la preuve de leur vitalité. Ils n'en contribuent pas moins largement à familiariser les travailleurs avec l'image d'une Université donnant des preuves tangibles de son souci d'être ouverte à tous et de faire tomber les barrières qui jusqu'ici ont empêché les milieux ouvriers d'y accéder pour de bon. Il serait temps que les pouvoirs publics prennent conscience de l'importance du service que de la sorte ces Instituts rendent à la cause de la démocratisa-

tion de l'enseignement et plus largement à celle de la justice sociale. Quand on songe à l'intensité des résonnances que ces initiatives universitaires ont eues dans le monde ouvrier, on ne peut que déplorer les réticences des pouvoirs publics à leur fournir l'aide financière et de personnel qui, pour être adéquate, n'aurait pas à dépasser des sommes relativement minimes. Voilà bien un domaine du social où tout le nécessaire pourrait être fait par les pouvoirs publics, moyennant des crédits plus que modiques, comparés à l'ampleur d'autres sur lesquels on ne lésine pas. Les responsables des Instituts du Travail sont bien obligés de constater qu'en dépit de la législation de promotion sociale où pourtant on a bien voulu leur décerner un satisfecit de principe, ils en sont réduits à une portion plus que congrue. Tandis que d'importants crédits sont affectés aux diverses formes de promotion du travail, la ligne du budget du ministère du Travail destinée depuis 1956 à encourager les efforts des Instituts universitaires dans le domaine de l'éducation ouvrière, demeure d'un montant plus qu'insuffisant. Seul l'Institut de Strasbourg bénéficie pour l'heure d'une aide du ministère du Travail et en-

core son montant n'a-t-il subi aucune augmentation depuis 1956 ! Quant au ministère de l'Éducation nationale, il est encore trop peu familiarisé avec cette branche de l'éducation des adultes pour attacher toute l'attention, qu'elles méritent, aux responsabilités nouvelles qui lui incombent aux termes de la loi du 28 décembre 1959. Si l'on n'y prend pas garde, c'est, malgré de bonnes paroles, à l'asphyxie par manque de ressources que les Instituts du travail finiront par se voir acculés. S'il devait en être ainsi, les universitaires, qui y donnent le meilleur d'eux-mêmes auraient pour guérir l'amertume de leur intelligence et les meurtrissures de leur cœur les multiples témoignages qui en provenance du monde ouvrier leur montrent que, de ce côté du moins, la portée de leur effort n'est pas sous-estimée. Le monde ouvrier connaît désormais et apprécie les réels services que l'Université peut lui rendre. Intellectuels et manuels savent aussi qu'entre eux, au plan de l'éducation comme à d'autres, une fructueuse collaboration est possible. Ce double contact déjà plein d'enseignements dans le présent est riche de promesses pour l'avenir.